

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 Juillet 2021

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves.

Absents : FATON Stéphanie (excusée), PICHON Céline (procuration JUGUET Yann), MARION Pierre-Alain.

Secrétaire de séance : ARTEL Laëtitia.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

Mme le Maire informe les élus de la visite d'Éric Pagnier, agent ONF, venu présenter les propositions d'essence à planter dans les trouées éligibles au plan de relance. Il serait opportun d'effectuer les travaux de préparation de sol fin 2021 pour une installation des plants en 2022. La commission Bois se réunira dans l'été pour étudier la question.

1. Renouvellement bail du logement de l'institutrice

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal du renouvellement du bail du logement de l'institutrice pour un an aux mêmes conditions.

2. Remplacement chaudière Mairie : devis Cuenot Energies

Le devis de l'entreprise Cuenot Energies pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés avec ballon tampon relié à l'installation s'élève à 32336.05€TTC. Une porte coupe-feu devra être commandée. Mme le Maire rappelle que les autres entreprises sollicitées ne se sont pas déplacées et n'ont toujours pas transmis de devis.

Il convient de solliciter le soutien et la participation financière du syndicat avant de signer un bon de commande. Accord à l'unanimité.

3. Convention ONF pour pylone RTE

Mme le Maire explique qu'une convention doit être passée entre la commune, assistée de l'ONF, et RTE Réseau de Transport d'Electricité, pour encadrer les travaux de traversée au-dessus des peuplements de forêts communales relevant du régime forestier avec implantation de support sur la parcelle forestière 10.

La commune accorde à RTE l'autorisation de maintenir dans la forêt communale la ligne électrique Champagnole-Saône sur une longueur de 384 ml avec implantation d'un pylone n°72, la zone à déboiser est de 1.02ha. Elle sera indemnisée pour la perte de valeur d'avenir des bois coupés, la perte de revenu du fonds et les inconvénients divers à hauteur de 7853.81€. Les bois abattus ou à abattre resteront propriété de la commune, les travaux de déboisement seront exécutés sous le contrôle de l'ONF.

Accord à l'unanimité.

Mme le Maire explique que le tracé d'accès au pylône défini avec l'entreprise de travaux publics et validé au préalable avec notre agent ONF n'a pas été respecté, des compensations seront négociées par l'ONF.

4. Acquisition parcelle boisée SAFER Bourgogne Franche-Comté

La commission Bois a visité les parcelles A0231 et A0232 Petit Chalem mise en vente par la SAFER pour une surface approximative de 3ha28a80ca. S'agissant de parcelles d'avenir, la commission a proposé que la

commune se porte candidate au prix de 8500€TTC hors frais d'acte notarié et 960€ de charges accessoires dues à la SAFER. La commune a été retenue à ces conditions.

Accord à l'unanimité.

POINTS A VOIR

- **Eglise** : les services d'archéologie n'ont toujours pas répondu à nos sollicitations, le cabinet Tout un Programme travaille désormais sur 2 pistes d'implantation de la future église. La prochaine réunion aura lieu le 18 août.
- **Eclairage public** : les travaux ne sont pas complètement terminés, merci d'informer la mairie des éventuels « trous noirs ».

COMPTE-RENDU

- **Conseil de Vie Sociale de la MAS le Château** : Mr Y. Juguet fait un bref compte-rendu de la réunion, Mr Becquemie a informé qu'à l'heure actuelle les travaux sur Levier ne subissent pas de retard.

COURRIERS DIVERS

- Remerciements de la Vermicelloise pour la subvention de la commune.
- Remerciements d'Annie Genevard pour sa visite du 15 juillet.
- Assainissement : la CCA800 nous informe que les entreprises Naldeo et Sopreco interviendront à compter du 28 juillet sur nos communes pour des investigations sur les réseaux d'assainissement. Les études portent sur des passages de caméra, des curages, des tests à la fumée afin d'inspecter les canalisations. Ces études sont réalisées dans le but de rédiger le schéma directeur d'assainissement nécessaire aux communes.
- Station d'épuration : la commune a transmis sa demande d'aide à l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « solutions boues d'épuration – covid 19 ». Pour rappel, la commune a perçu une aide de 15000€ pour la déshydratation et l'envoi des boues au centre Agricompost.
- CCA800 - PLUI : des sondages doivent être réalisés sur les terrains qui sont susceptibles de devenir constructibles dans le PLUI, les propriétaires concernés seront informés par courrier de la Mairie du passage du bureau d'études Sciences Environnement.
- Salle des fêtes : un devis a été demandé pour remplacer les luminaires par de nouveaux plus performants et économiques, montant : 513.60€TTC, la décision sera prise au prochain conseil.
- Cabane de chasse : l'association de chasse a réparé le toit de la cabane endommagé par la chute d'un arbre de la forêt communale, elle sollicite la commune pour une participation financière. Montant des matériaux : 450.43€TTC, la décision sera prise au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Fromagerie : la proposition de terrain sur Villeneuve d'Amont pour la construction de la nouvelle fromagerie a été retenue en assemblée générale.
- L'installation des panneaux de signalisation a été repoussée au mois d'août par l'entreprise Signaux Girod.
- Des problèmes d'eau parasite dans le poste de refoulement ont été détectés lors des fortes pluies, les élus recherchent l'origine.
- La pression des bouches à incendie est à contrôler avec le Syndicat des eaux de Dommartin.
- Des renseignements sont à demander au Président du SIVOM sur les conditions d'exécution du marché des enrobés.
- Le prochain conseil est prévu le 9 ou 16 septembre.

La séance est levée à 23h20.

A Villeneuve d'Amont, le 27/07/2021

Mme le Maire

